



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 12 décembre 2023

Ont assisté à la séance : MM. et Mmes JACQUEMOT Maire, REMOND, GORRET, JOLIVET, ROUSSEAU, CHIQUOT, GERMAIN, PLIOT, EROSTATE.

Absents excusés : Mme CLAVEAU ; Mrs COCHET et MESSANT

Absent : M. LEGENDRE

Secrétaire de séance : M REMOND Bertrand

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter à l'ordre du jour :

- Décision modificative
- Bornage de Baigneaux
- Délibération subvention BP eau et assainissement

Le conseil municipal Accepte à l'unanimité.

1/ Compte rendu du Conseil Municipal du 09 novembre 2023

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 9 novembre 2023, à l'unanimité.

2/ FIXATION DES INDEMNITES DES AGENTS RECENSEURS

Le conseil municipal à l'unanimité, fixe les indemnités de l'agent coordonnateur et des 2 agents recenseurs

3/ Modification tarifs piscine

Suite à la réunion du comité syndical, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs piscine :

Entrées piscine Enfant : 1€60 et Entrées piscine Adulte : 2€50

4/ TARIF DES COLUMBARIUMS

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe à compter du 1^{er} janvier 2024 les tarifs des columbariums, cavurnes et concessions dans les cimetières d'Aubepierre et Ozouer le Repos comme suit :

| | | |
|-------------|--------|-------|
| Columbarium | 50 ans | 1275€ |
| Cavurnes | 50 ans | 800€ |
| Concession | 50 ans | 300€ |

5/ CENTRE DE GESTION

Le conseil municipal à l'unanimité, autorise Mme le Maire à donner mandat au Centre départemental de gestion afin de souscrire pour son compte des conventions d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel auprès d'une compagnie d'assurances agréée.

6/ ATTRIBUTION DE LA PRIME POUVOIR D'ACHAT

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le principe du versement de la Prime Pouvoir Achat exceptionnelle forfaitaire au bénéfice des agents de la commune. La dépense sera prévue au budget primitif 2024.

7/ DECISION MODIFICATIVE

Le conseil municipal à l'unanimité autorise la décision modificative de 7546 € concernant le reversement du « Filet de sécurité » verser à tort.

8/ SUBVENTION POUR LE BUDGET ANNEXE

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le versement d'une subvention pour le budget annexe Eau et Assainissement d'un montant de 20 000.00 € comme inscrit au budget Commune ? voté le 15-04-2023.

9/ BORNAGE DE BAGNEAUX

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord sur le bornage, la délimitation et la division foncière d'un terrain à Baigneaux. Il est convenu entre les propriétaires et la commune l'occupation du terrain d'autrui en attente d'une cession et d'un acte notarié sans frais pour la collectivité.